



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



MOTION 1

(Géoblocking)

Luxembourg, le 19 juin 2019
Dépôt Léon Gloden
Groupe politique CSV
P1 7366

La Chambre des Député-e-s :

- Considérant que le phénomène de « géoblocking » persiste, malgré le règlement (UE) 2018/302 du Parlement européen et du Conseil du 28 février 2018 visant à contrer le blocage géographique injustifié et d'autres formes de discrimination fondée sur la nationalité, le lieu de résidence ou le lieu d'établissement des clients dans le marché intérieur ;
- En effet, malgré le règlement précité et le projet de loi relatif à certaines modalités d'application du règlement précité, le « géoblocking » est toujours pratiqué et défavorise les consommateurs et entreprises au Luxembourg ;
- En effet, notant que de nombreux consommateurs au Luxembourg font toujours face à des problèmes de libre approvisionnement auprès du fournisseur de leur choix au sein du marché intérieur de l'Union européenne, en particulier en voulant acheter des produits via des plateformes électroniques ;
- Notant aussi que de nombreuses entreprises installées au Luxembourg connaissent des problèmes de libre approvisionnement, étant donné qu'elles doivent souvent passer par un intermédiaire étranger pour acheter des produits auprès d'un producteur situé dans un autre état membre que l'entreprise luxembourgeoise ou l'intermédiaire ;
- Constatant que la situation actuelle entraîne encore toujours une double pénalisation, en matière de prix (impossibilité de s'approvisionner aux meilleurs prix) et en matière d'offre (disponibilité limitée de produits) ;



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

- Considérant que les initiatives au niveau du Benelux et de la Grande Région pour s'attaquer aux problèmes d'approvisionnement des consommateurs et distributeurs luxembourgeois restent au stade embryonnaire ;
- Considérant ainsi que le gouvernement devra entreprendre des efforts auprès des autorités européennes pour lutter efficacement contre le « géoblocking » ;

Invite le gouvernement

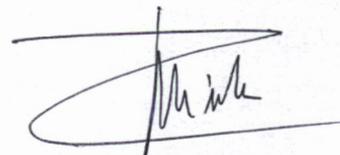
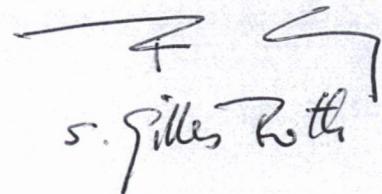
- A mieux supporter les consommateurs et entreprises luxembourgeois face aux problèmes du géoblocking;
- Malgré le rapport du Conseil de la concurrence du 18 janvier 2019, à continuer des discussions avec le Conseil de la concurrence et aussi l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs, le Ministère de la Protection des consommateurs et le Centre européen des consommateurs (CEC Luxembourg) pour consolider la stratégie nationale pour remédier à la problématique du géoblocking ;
- A mettre en place une campagne de sensibilisation en partenariat avec le Centre européen des consommateurs GIE Luxembourg ;
- A vérifier et à transmettre les réclamations des consommateurs et entreprises luxembourgeois à la Commission européenne aux fins de recours contre les entreprises dénoncées.



D. ADEHM



Hansen Marline



A. Winder